

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 21 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	15

Objet de la délibération
FINANCES Débat d'Orientation Budgétaire 2023
Référence
1_20230221_7.1.1

Date de la convocation
10/02/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
22/02/2022

L'année deux mille vingt-trois, le vingt et un février à 12 heures minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 9 février 2023. Cette séance s'est déroulée en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. RIFFLART, GEST, DESSEAUX, Mme PINON, Mme THIEBAUT, FRANCOIS, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme DE WAZIERS, Mme HIVER, Mme LEROY.

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à Mme FOURÉ
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART.

Excusés, absents : MM. DECLÉ, SAVREUX, FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, THÉVENIAUD, Mme RODINGER, RENAUX, DEBART, DUFOUR, OURDOUILLÉ, Mme VANDEPITTE, BOCQUILLON, CAPELLE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme DELANNOY, SUIN, DELFOSSE, Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, CLIQUET, DESFOSSÉS, STOTER, BOHIN, LENGLET, NOBLESSE, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, DINOARD, BABAUT, CHEVIN.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme HIVER.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation prévue à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, acte majeur de la vie financière la collectivité.

La préparation, l'adoption et l'exécution du budget sont les trois temps d'un processus rythmé par les étapes que représentent le DOB, le vote du budget primitif et du budget supplémentaire, puis la présentation du compte administratif. Chacune de ces étapes permet au Comité syndical de débattre en toute transparence des politiques publiques mises en œuvre au bénéfice des EPCI membres et donc des habitants de notre territoire.

Les orientations budgétaires permettent de présenter les grandes lignes de la stratégie budgétaire de la collectivité, dans un contexte marqué par la contrainte et une imprévisibilité renforcée.

Bien que n'ayant aucun caractère décisionnel, la teneur du DOB doit faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

L'ambition du DOB n'est pas de détailler l'affectation des moyens aux priorités du Pôle, ce qui sera effectué au budget primitif, mais de s'en tenir aux grandes orientations et à la stratégie financière et budgétaire déterminée pour répondre aux enjeux du projet politique de notre territoire.

Ce DOB constitue donc un moment important de la vie de notre collectivité.

Le rapport joint en annexe a été présenté. A l'issue des explications fournies par Mme Brigitte FOURÉ, vice-présidente chargée des Finances et de l'Administration Générale, un débat s'instaure.

Il est demandé au Comité syndical de fixer les orientations budgétaires 2023.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Vu l'avis de la commission finances du 01/02/23,
Vu l'avis du bureau syndical du 06/02/23,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

-
- Prend acte des orientations budgétaires 2023 présentées.
 - Décide que les charges structurantes seront financées par la contribution dite « Statutaire » (calculée au PFIA).
 - Décide que la contribution dite « Action » sera appelée pour financer les projets nouveaux à arbitrer lors du vote du Budget 2023.

Fait et délibéré le 21 février 2023
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,

P. RIFFLART

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Riffart', is written over the printed name.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	1_20230221_711
Objet :	Finances - Débat d'orientation budgétaire 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-200082063-20230221-1_20230221_711-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20230221-1_20230221_711-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib1_DOB 2023.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20230221-1_20230221_711-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	83.5 Ko
Annexe (Document d'orientation et d'objectif) Nom original : 6_Rapport DOB 2023.pdf Nom métier : 21_DO-080-200082063-20230221-1_20230221_711-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	545.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	21 février 2023 à 15h52min47s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 février 2023 à 15h53min08s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	21 février 2023 à 15h53min10s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	21 février 2023 à 15h53min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 février 2023 à 15h53min18s	Reçu par le MI le 2023-02-21